



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Date de convocation et de publication : 17 Avril 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h25.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes AZZAB, BAROIN, BAUDOUX, BOUDADI, BRET, DEHARBE, DOBRAJE, GARIGLIO, GRILLAT, HONORE, HUBERDEAU, SCHERRER, SEBEYRAN, SOMSOIS, TAHRI, THOMAS (Mme), TURPIN-PADIRAC / Adjoints.

M. Mmes AUTIER, BAZIN-MALGRAS, BRIOT, BROCHET, COURTIN, DINIZ, DUPRE, FARRUGIA, FENEK, FREGANS, GEORGE, GESP LAHUGT, HIOLET, HUPFER-CHARPENTIER, LAVILLE, LEGRAND, MARCHAND, RAFFETIN, REVOLIO, SUBTIL, THOMAS (M.), VAJOU, VINOT / Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. DENIS à M. HONORE, Mme LEMELLE à M. BAUDOUX, M. TRAVERSA à M. GRILLAT, Mme COURTOIS à Mme HUBERDEAU, M. JAY à Mme DOBRAJE, Mme MANGEON à M. THOMAS, M. ROBERT à Mme BRIOT, Mme BOURDON à M. BROCHET.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Oxana HIOLET.

DELIBERATION N°08	DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « LA MAISON DU BOULANGER – CENTRE CULTUREL »
RAPPORTEUR	M. LE MAIRE

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
41	Voir dispositif ci-dessous.				

A l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour), les membres du Conseil municipal décident de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente désignation.

Le rapport est approuvé comme suit :

- Sont élus titulaires, à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour), pour siéger au sein du Collège des élus les membres suivants :

Collège des élus Nombre de siège : 18	Candidatures reçues
1 – titulaire	Stéphanie BAROIN
2- titulaire	Claudine REVOLIO
3 - titulaire	Marie-Béatrice TURPIN- PADIRAC
4- titulaire	Sabah TAHRI
5- titulaire	Karine DOBRAJE
6 - titulaire	Elisabeth GARIGLIO
7 - titulaire	Jean-François LAVILLE
8-titulaire	Laurence DINIZ
9 - titulaire	Karim FENEK
10 - titulaire	Casimir JAY
11 - titulaire	Hedley MARCHAND
12 - titulaire	Frédéric FARRUGIA
13 - titulaire	Arthur GESP-LAHUGT
14 – titulaire	Oxana HIOLET
15 - titulaire	Thomas HUPFER- CHARPENTIER
16 – titulaire	Armelle COURTOIS
17 - titulaire	Julien ROBERT
18 - titulaire	Baptiste FREGANS

- **Sont élus titulaires, à l'unanimité des suffrages exprimés (39 suffrages exprimés : 39 Pour, 10 Abstention), pour siéger au sein du Collège des Personnalités qualifiées les membres suivants :**

Collège de personnes qualifiées Nombre de siège : 12	Candidatures reçues
1 – titulaire	Thierry POMEZ
2- titulaire	Aurore VANDERMARLIERE
3 - titulaire	Jean-Louis HUMBERT
4- titulaire	Anne-Claire VITTENET
5- titulaire	Dominique BOISSEAU
6 - titulaire	Nadia ESCOUTE
7 - titulaire	Anne-Marie ZELTZ
8-titulaire	Elisabeth JONQUET
9 - titulaire	Rémy FAGEOT
10 - titulaire	Murielle RODRIGUEZ
<i>Désignés par le Conseil départemental de l'Aube</i>	
1 – titulaire	Didier LEPRINCE
2 - titulaire	Valéry DENIS

Directrice : Pauline HELOT

Madame Pauline HELOT est confirmée en tant que Directrice de l'Etablissement Public Administratif La Maison du Boulanger – Centre Culturel.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « LA MAISON DU BOULANGER – CENTRE CULTUREL »

Exposé :

Les statuts de l'Etablissement Public Administratif La Maison du Boulanger – Centre Culturel, adoptés le 30 septembre 2010, prévoient que le Conseil d'Administration est composé de 18 représentants du Conseil municipal et de 12 personnalités qualifiées (10 personnes choisies en raison de leur compétence institutionnelle ou professionnelle et 2 Conseillers élus du Conseil départemental de l'Aube).

Les membres élus et personnalités qualifiées doivent ainsi être proposés par le Maire, conformément à l'article R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, la liste des Elus proposée par le Maire, en application des dispositions précitées, comprendra 18 membres pour le Collège des Elus et 12 membres des personnalités qualifiées.

De plus, conformément au statut de l'Etablissement Public et sur proposition du Maire, il vous est proposé de nommer l'actuelle Directrice.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire n'impose de modalités particulières de scrutin en la matière le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations.

Décision :

Il vous est proposé :

- **sur proposition du Maire, de désigner les 18 Conseillers municipaux et les 12 personnalités qualifiées devant siéger au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif La Maison du Boulanger – Centre Culturel, dont la liste suit :**

Conseillers municipaux

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-
- 7-
- 8-
- 9-
- 10-
- 11-
- 12-
- 13-
- 14-
- 15-
- 16-
- 17-
- 18-

Personnalités qualifiées

- 1-
- 2-
- 3-
- 4-
- 5-
- 6-
- 7-
- 8-
- 9-
- 10-

Représentants du Conseil départemental de l'Aube (hors scrutin)

- 1-
- 2-

- de confirmer la désignation de Madame Pauline HELOT en tant que Directrice de l'Etablissement Public Administratif La Maison du Boulanger – Centre Culturel.